

Reclassement des Paramédicaux : Oui

Chantage sur la Retraite : Non

Le Ministère de la Santé a ouvert des négociations concernant les professions paramédicales le 2 Juin 2009, avec comme objectif affiché, le reclassement en catégorie A de l'ensemble de ces professions.

Ces négociations se sont déroulées dans la continuité de celles concernant la réforme de la Formation Initiale qui font l'objet depuis le mois d'Avril 2009 d'une intégration au dispositif universitaire LMD (Licence – Master – Doctorat), dans un premier temps pour la profession infirmière, puis pour l'ensemble des autres professions paramédicales (Médico-Technique et de Rééducation). Pour les techniciens de laboratoire, les préparateurs en pharmacie et les diététiciens, FO a obtenu qu'ils soient intégrés dans le processus.

Force Ouvrière a, dès le début de ces négociations, indiqué son opposition à toute « contrepartie portant sur la retraite », qui entraînerait la remise en cause de la catégorie Active, abandonnant ainsi toutes références aux conditions de travail particulières subies par les paramédicaux ainsi que tout aspect concernant la pénibilité pour des métiers exercés par une majorité de personnel féminin.

Le Gouvernement n'a aucunement tenu compte de nos avertissements. Aujourd'hui, il veut essayer de passer en force, en proposant un « leurre » aux paramédicaux :

**« Prenez la Catégorie «A»
Mais abandonnez la Catégorie Active !!!! »**

Force Ouvrière ne peut s'inscrire dans ce marché de dupes. Renoncer aujourd'hui à la catégorie Active pour les paramédicaux qui en bénéficient, c'est préparer pour demain :

- ✚ La perte d'un an de bonification pour 10 ans de catégorie Active
- ✚ La remise en cause de la catégorie Active pour ceux en plus des paramédicaux qui en bénéficient aujourd'hui (ASHQ, aide-soignant, sage-femme et certaines professions de la filière ouvrière).

**Force Ouvrière, aujourd'hui comme Demain,
Exige une retraite pour vivre dignement.**

- **Maintien du Code des Pensions.**
- **La Retraite à 60 ans doit demeurer la règle, avec une retraite complète.**
- **Maintien du calcul de la pension assis sur le traitement brut des 6 derniers mois d'activité.**
- **Maintien de la catégorie active et insalubre (possibilité de partir à la retraite à 55 ans) pour tous les corps ou catégories concernés par la pénibilité.**
- **Nous refusons d'accepter de travailler jusqu'à 65 ans. 40 ans de cotisation, c'est déjà trop !**
- **Pour FO, la défense du statut et des pensions : « c'est un seul et même combat ! ».**

